



Enseigne, affiche, panneau réclame

Documentations obligatoires et informations à soumettre pour l'analyse de votre demande.

Vous devez fournir (le cas échéant), les informations ou documents suivants :	Un plan d'implantation de l'ouvrage projeté. Incluant les distances par rapport aux limites du terrain ou l'emplacement de l'affiche sur la propriété.
	Les plans , à l'échelle, incluant les dimensions de l'enseigne, affiche ou panneau réclame, des structures, la hauteur, l'inscription, et les couleurs.
	Le formulaire de demande de certificat d'autorisation pour enseigne, affiche ou panneau réclame complétée et signée (papier ou en ligne)
	Tout autre document ou information requis par l'inspecteur municipal.

Avis important : Nous disposons normalement d'un délai de 30 jours pour la délivrance du permis. Cependant, dans les périodes de forte demande, il se peut que les délais soient prolongés. Cette dernière sera traitée dans les plus brefs délais. Ne pas attendre à la dernière minute pour nous soumettre votre demande.

L'analyse de la demande (délai de 30 jours) ne débute que lorsque tous les informations et documents sont soumis au dossier.

N'oubliez pas quel est interdit d'entreprendre tous types de travaux avant l'obtention d'un permis.

Mise en garde : le présent document agit à titre d'information seulement, il est de la responsabilité du requérant de se référer auprès des inspecteurs en bâtiments de la conformité des travaux projetés afin de s'assurer qu'ils respectent les règlements d'urbanisme, les lois et normes en vigueur.